

Numéro dans le SI local :	
Référence GESUP :	
Corps :	Maître de conférences
Article :	26-I-1
Chaire :	Non
Section 1 :	15-Langues, littératures et cultures africaines, asiatiques ...
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	linguistique et didactique du japonais
Job profile :	The recruited person will have to provide to LLCEE and LEA/LAI and master degree students in undergraduate courses of written and oral Japanese, seminars of their specialty (Japanese linguistics).The recruited person is expected to invest strongly in terms of teaching, research and administration.
Research fields EURAXESS :	Cultural studies Asian studies Language sciences Linguistics
Implantation du poste :	0331766R - UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE
Localisation :	PESSAC
Code postal de la localisation :	33607
Etat du poste :	Suceptible d'être vacant
Adresse d'envoi du dossier :	DOMAINE UNIVERSITAIRE 33607 - PESSAC
Contact administratif :	MARIE BARBOSA
N° de téléphone :	DRH - POLE ENSEIGNANTS 0557124417
N° de Fax :	.
Email :	rose-marie.barbosa@u-bordeaux-montaigne.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2020
Mots-clés :	
Profil enseignement :	
Composante ou UFR :	UFR LANGUES ET CIVILISATIONS
Référence UFR :	DEPARTEMENT ETUDES JAPONAISES
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	UMR5263 (200711926M) - COGNITION, LANGUES, LANGAGE, ERGONOMIE
Application Galaxie	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

CAMPAGNE EMPLOIS ENSEIGNANT-CHERCHEUR 2020
POSTE N° 0663

IDENTIFICATION DE L'EMPLOI

Nature de l'emploi : Maître de conférences

Nature du concours : 26.I.1

Section(s) CNU : 15

Localisation : Université Bordeaux Montaigne, Domaine universitaire - 33607 PESSAC CEDEX
UFR (*Unité de Formation et de Recherche*) Langues et civilisations – Département Études Japonaises
Laboratoires de recherche : équipe d'accueil CLLE-ERSSàB, UMR 5263 (antenne bordelaise de CLLE ERSS).

Etat du poste (*vacant ou susceptible de l'être*) : **susceptible d'être vacant**

PROFIL

linguistique et didactique du japonais

DATE DE PRISE DE FONCTIONS 01/09/2020

JOB PROFILE

The recruited person will have to provide to LLCEE and LEA / LAI and master degree students in undergraduate courses of written and oral Japanese, seminars of their specialty (Japanese linguistics). The recruited person is expected to invest strongly in terms of teaching, research and administration.

EURAXESS RESEARCH FIELDS

Asian studies, Linguistics

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Le département d'études japonaises regroupe plus de 600 étudiants et propose deux formations : une licence LLCE (Langues, Littératures et Civilisations Etrangères), avec possibilité de poursuivre en master recherche et doctorat ; une licence LEA (Langues Etrangères Appliquées) anglais-japonais, avec possibilité de poursuivre en master LAI (Langues, Affaires, Interculturalités), CIPE (Commerce International et Pays Emergents) et éventuellement SGAT (Sécurité Globale : Analyste Politique Trilingue - Université de Bordeaux). Un enseignement de japonais existe également en cours du soir.

Le département est encadré par 7 maîtres de conférences et 1 professeur des universités, assistés d'une dizaine de lecteurs, chargés de cours et ATER.

ENSEIGNEMENT

Filières de formation concernées : licence et master LLCE/LEA-LAI

Objectifs pédagogiques et besoin d'encadrement :

La personne recrutée devra assurer auprès des étudiants LLCE et LEA/LAI des cours, en licence, de langue japonaise écrite et orale, ainsi, qu'en master, des séminaires de sa spécialité (pour lequel existe un axe « dynamiques de l'Asie orientale », mutualisé en partie avec le département Etudes Chinoises). On attend de la personne recrutée un très fort investissement local en termes d'enseignement, de recherche et d'administration.

RECHERCHE

La personne recrutée participera aux activités de recherche de l'équipe d'accueil CLLE-ERSSàB, antenne bordelaise de l'UMR 5263, CLLE ERSS.

Les axes actuels de recherche en linguistique pour l'UMR CLLE (dont le siège est à Toulouse) sont les suivants:

- axe VaSt (variation et structures des langues)
- axe Didaps (didactique, apprentissage)
- axe S'caladis (sémantique)
- axe Cartel (traitement automatique du langage, traitement de corpus, linguistique informatique)

En ce qui concerne l'antenne locale située à l'Université Bordeaux Montaigne, les recherches à CLLE-ERSSàB portent essentiellement sur la description, la **modélisation, voire la formalisation des langues, aussi bien en phonologie, prosodie, morphologie, syntaxe, sémantique et analyse du discours**. On y trouve également des recherches en didactique des langues et en traitement de corpus, et, ces dernières années, se développe également un intérêt particulier **pour les langues asiatiques** (avec déjà des travaux sur le **coréen** et le **japonais** en particulier). L'apport d'un nouveau spécialiste en linguistique japonaise viendra donc renforcer cet intérêt. Des compétences expérimentales du ou de la candidat(e) seraient enfin un atout supplémentaire pour le développement d'une perspective expérimentale émergente au sein de notre équipe bordelaise (enquêtes via des plateformes en ligne de type Ibex Farm, analyses statistiques, etc), ainsi qu'un intérêt pour la dimension interculturelle.

Le ou la candidat(e) pourra également, **s'investir dans l'équipe-projet D2IA** (« Dynamiques, Interactions, Interculturalités Asiatiques »), créée en 2019 pour rassembler tous les chercheurs sur l'Asie du pôle aquitain.

La formation en recherche des étudiants de Master lui sera également confiée à la fois à travers l'encadrement des mémoires des étudiants de Master et également l'organisation et la participation à des événements scientifiques.

Il est attendu du ou de la candidat(e) une expérience à **l'internationalisation de la recherche** (séjours de recherche à l'étranger, publications dans des revues internationales référencées du domaine (notamment en anglais). De même, pour contribuer aux **appels à projets des équipes, de l'établissement**, ou pour en proposer eux-mêmes, on attendra que les travaux des futur.e.s recruté.e.s puissent s'inscrire dans les **grands défis sociétaux ou environnementaux contemporains ou dans les grands enjeux de la recherche**, tels qu'ils figurent dans les axes de la **Stratégie nationale de la recherche, ou dans les plans d'action des AAP (Appels à projets) nationaux et internationaux (ANR, ERC)**. Le/la futur.e recruté.e devra aussi faire part de sa capacité à participer à des **réseaux** de recherche, nationaux et internationaux et à rechercher des partenariats. Il/elle contribuera ainsi au renforcement de l'activité scientifique de l'établissement et à sa visibilité.

RESPONSABILITÉS PÉDAGOGIQUES ET COLLECTIVES ENVISAGÉES

Il ou elle sera amené(e) à exercer des nombreuses responsabilités administratives au sein du l'UFR ou du Département.

CONTACT / INFORMATIONS

Nous rappelons aux candidats qu'ils ne peuvent pas communiquer sur le poste avec les membres du comité de sélection avant le processus de recrutement.

Pour toute demande d'information vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la direction de l'UFR concernée :

Directeur/trice de l'UFR ou Institut : Lionel Larré

Mail et N° de téléphone : Lionel.Larre@u-bordeaux-montaigne.fr

URL de l'Université Bordeaux Montaigne : <http://www.u-bordeaux-montaigne.fr>

URL laboratoire : <https://erssab.u-bordeaux-montaigne.fr/>

RAPPEL DES MISSIONS GÉNÉRALES LIÉES AU STATUT DES ENSEIGNANT(E)S-CHERCHEUR(E)S

Art 2et 3 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

Les enseignants-chercheurs ont une double mission d'enseignement et de recherche. Ils concourent à l'accomplissement des missions du service public de l'enseignement supérieur prévues par l'article L. 123-3 du code de l'éducation ainsi qu'à l'accomplissement des missions de la recherche publique mentionnées à l'article L. 112-1 du code de la recherche.

Dans l'accomplissement des missions relatives à l'enseignement et à la recherche, ils jouissent, conformément aux dispositions de l'article L. 952-2 du code de l'éducation, d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du code de l'éducation, les principes de tolérance et d'objectivité.

Les enseignants-chercheurs participent à l'élaboration, par leur recherche, et assurent la transmission, par leur enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue incluant, le cas échéant, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ils assurent la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des étudiants et contribuent à leur insertion professionnelle. Ils organisent leurs enseignements au sein d'équipes pédagogiques dans tous les cursus universitaires et en liaison avec les milieux professionnels. Ils établissent à cet effet une coopération avec les entreprises publiques ou privées. Ils concourent à la formation des maîtres et à la formation tout au long de la vie.

Ils ont également pour mission le développement, l'expertise et la coordination de la recherche fondamentale, appliquée, pédagogique ou technologique ainsi que la valorisation de ses résultats. Ils participent au développement scientifique et technologique en liaison avec les grands organismes de recherche et avec les secteurs sociaux et économiques concernés. Ils contribuent à la coopération entre la recherche universitaire, la recherche industrielle et l'ensemble des secteurs de production.

Ils participent aux jurys d'examen et de concours.

Ils contribuent au dialogue entre sciences et sociétés, notamment par la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique. Ils peuvent concourir à la conservation et l'enrichissement des collections et archives confiées aux établissements et peuvent être chargés d'activités documentaires.

Ils contribuent au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale à la transmission des connaissances et à la formation à la recherche et par la recherche. Ils contribuent également au progrès de la recherche internationale. Ils peuvent se voir confier des missions de coopération internationale.

Ils concourent à la vie collective des établissements et participent aux conseils et instances prévus par le code de l'éducation et le code de la recherche ou par les statuts des établissements.

Préconisations recherche :

Il est attendu des candidat.e.s une expérience à l'internationalisation (séjours de recherche à l'étranger, publications dans des revues internationales référencées du domaine, notamment en anglais). De même, pour contribuer aux appels à projets des équipes, de l'établissement, ou pour en proposer eux-mêmes, on attendra que les travaux des futur.e.s recruté.e.s puissent s'inscrire dans les grands défis sociétaux ou environnementaux contemporains ou dans les grands enjeux de la recherche, tels qu'ils figurent dans les axes de la Stratégie nationale de la recherche, ou dans les plans d'action des AAP nationaux et internationaux (ANR, ERC). Le/la futur.e recruté.e devra aussi faire part de sa capacité à participer à des réseaux de recherche, nationaux et internationaux et à rechercher des partenariats. Il/elle contribuera ainsi au renforcement de l'activité scientifique de l'établissement et à sa visibilité.